# VILLE DE ROANNE

## **DECISION DU MAIRE**

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2024-32

### **COMMANDE PUBLIQUE**

- Marché pour le logiciel de gestion du Service Funéraire
- Marché passé avec l'entreprise AVA Softs & Services

Le marché pour le logiciel de gestion du service funéraire est arrivé à son terme.

Ce logiciel est utilisé pour l'ensemble de l'activité commerciale du service. Il permet, entre autres, d'établir les devis et de gérer la facturation. Il a de plus des fonctionnalités juridiques grâce notamment à l'édition des mentions obligatoires sur les divers documents concernés. Il permet aussi de gérer les stocks et la préparation des commandes. Enfin, il est également utilisé ponctuellement pour l'édition de statistiques.

Ce logiciel complet est nécessaire dans le cadre des activités commerciales du Service Funéraire et doit donc être renouvelé.

Pour ce faire, la Ville de Roanne a passé un marché négocié avec l'entreprise AVA Softs & Services conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique, pour un montant annuel de 11 748 € H.T., soit 46 992 € H.T. pour 4 ans, durée maximale du marché.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

#### DECIDE

- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement.

ROANNE, le 1 4 FEV. 2024

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agolomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201873-20240214-DEC202432-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2024 Publication : 14/02/2024